

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **23 novembre 2023**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Jean-Philippe MOULY, Brigitte BILLOUX.

Excusés : Ernest DURAND donnant pouvoir à Madame PRAT, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Zalifaou BERNÈS.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE – PROJET KINE

Monsieur le Maire rend compte de la consultation lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation des garages en bâtiment médical de santé ; afin de créer un espace dédié à la coordination des soins au plus près de la population; diverses professions s'engagent dans ce projet (kinésithérapeutes, ostéopathe, psychologue, orthophoniste).

Monsieur le Maire présente les différentes offres étudiées avec la commission des travaux, et des finances

L'agence Maison Terre d'OC dont le siège social se situe 160-162 Avenue Charles De Gaulle 81 100 Castres présente la meilleure offre détaillée comme suit :

- Montant de la maîtrise d'œuvre déléguée 30 000 € TTC pour un projet de 386 371.50€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public pour la maîtrise d'œuvre déléguée comme proposée ci-dessus.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

